

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 027-242700607-20250310-2025_0058-DE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 mars 2025
Extrait des délibérations n°15**

Date de convocation : le 04 mars 2025. Date d'affichage : le 04 mars 2025

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 10 mars 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de HONDOUVILLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DEBUS.

Membres en exercice : 56

Présents : 47

Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : DAUBEUF-LA-CAMPAGNE - EMANVILLE - SAINT-MESLIN-DU-BOSC

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance - Excusée	BUISSON Sébastien – Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry - Absent	DUMONT Françoise - Absente
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François - Absent
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabelle – Excusée - POUVOIR : M-N. CHEVALIER DAVOUST Francis DETAILLE Edouard LE MERRER Anita LEROY Hélène - Excusée – POUVOIR : A. LE MERRER LEVAVASSEUR Katiana – Absente ONFRAY Didier – Excusé – POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Absent	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky - Excusé - POUVOIR : J. LARGESSE LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme - Excusé	MORISSET Maryse
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia- Excusée – POUVOIR : H. BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Absente
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile - Excusée
VILLESUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 mars 2025
Extrait des délibérations n°15**

COMPETENCE FAMILLE

Objet : Pôle Animation Jeunesse - Demande de subvention LEADER

Le pôle animation jeunesse du pays du Neubourg souhaite développer un projet intitulé "Bien Manger pour Bien Bouger". Ce projet vise à sensibiliser les participants à l'importance de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique, tout en abordant des problématiques telles que la violence dans le sport et les différentes carrières possibles dans ce domaine.

Le projet "Bien Manger pour Bien Bouger" a pour ambition de contribuer à une meilleure santé physique et mentale des participants. Nous souhaitons créer un environnement respectueux, inclusif et motivant pour tous. Ce projet représente une opportunité d'améliorer la qualité de vie et de favoriser une culture sportive saine au sein de la communauté de communes, tout en renforçant les liens entre les différents acteurs du territoire.

La présente délibération ne vaut pas acceptation du projet, mais simplement demande de subvention auprès des fonds européens via le programme LEADER 2023-2027.

LEADER signifie "Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale". Il s'agit d'un programme d'initiatives communautaires en faveur du développement rural ayant pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective de plus long terme.

Budget Projet Locavore : LEADER

Dépense			Recette	
Restauration			Subvention LEADER	12 000,00 €
Prestataire Achat de denrées (ferme)	Partenaires locaux	3 000,00 €		
Visite ferme	Prestataire	500,00 €		
Interventions cuisinier	Etoile Traiteur	850,00 €		
	La Longère	360,00 €		
Formations animateurs	Interfel	500,00 €		
Intervention diététicien	Interfel	280,00 €		
	Ophélie l'Homme	360,00 €		
Base de loisirs de Brionne	hébergement+prestation	485,00 €		
	Base-ball	120,00 €		
	AOTS rugby	120,00 €		
intervenant sportif	Association sportive	1 200,00 €		
Conférence + formation	Ligue de Normandie Rugby	250,00 €		
Intervention Laicité	Ligue de l'enseignant	200,00 €		
TOTAL		8 225,00 €		
Matériel pédagogique (potager)		800,00 €		
Matériel de cuisine		800,00 €		
Charge salariale				
saire responsable PAJ (30%/an)		5 000,00 €		
Total		14 825,00 €		
Reste en charge à la CDC				2 825,00 €

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 mars 2025
Extrait des délibérations n°15**

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R.1617-1,
Vu l'avis favorable de la commission famille en date du mardi 21 janvier 2025 (8 membres présents sur 16),
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 03 mars 2025
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- sollicite les subventions auprès du programme LEADER et de tout autre organisme pouvant apporter un soutien financier,
- autorise le président à signer tous documents relatifs à ce projet,
- inscrit les crédits correspondants aux budgets 2025 et suivants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance
Alain DEBUS**



Adoptée à l'unanimité

**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20250310-2025_0058-DE